

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 14 MAI 2020

REUNI PAR VISIO CONFERENCE

Présent(e)s connectés: Nicolas MARAIS, Béatrice PETIT, Fabrice MAHIEU, Yannick PETIT, Didier LEBLANC, Patrick DEMAIRE, Mathilde DESMEULLES, David DROULLON, Patrick BORDEAU, Catherine GAUCHET, Gilles ZMUDA (Présent au point N°1), Philippe LEBRUN, Florent CRISTOBAL, Jean Luc LIGUORI, Nadia CONFAIS, Olivier SAUVAGE, Sylvie DELAVALLEE, Didier DUTOT et Marjorie MOREAU,

Invités : Patrick OSOUF, Hervé VIGOR et Marc FERRON (CTS) et Jessica BARBIER, Éric ROBIN, Lætitia HARLE et Hervé RIGAL

Assiste : Anaïs THEPAUT

Excusés : Jean Pierre BOURDIN, Gilles GERARD, Jean Pierre ADELIN, Laurent HOTTIN, Lucie VECCHIO, Jean Christophe MABIRE, Anne RUECHE, Anne LECOINTRE, Morgane LELIEVRE, Florent CRISTOBAL et Luc MARSAL.

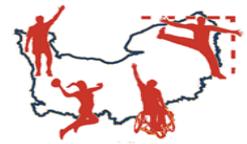
Soit 18 votants (sur 28 membres). Le quorum prévu à l'article 12.2 des statuts de la Ligue de Normandie de Handball étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer

Sous la présidence de Nicolas MARAIS

La séance est ouverte à 19h00

Ordre du jour :

- 1) Information du Président de la Ligue.
 - Point sur la crise sanitaire Covid-19 et des conséquences présentées par Gilles ZMUDA
 - Convention d'Objectif 2020 Région Normandie
- 2) Validation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale 2019
- 3) Validation du bilan financier 2019, du rapport du Commissaire aux Comptes (Didier LEBLANC et Mr PASQUIER)
- 4) Validation de l'affectation du fond dédié sur un fond de solidarité en soutien à nos clubs (Nicolas MARAIS et Didier LEBLANC)
- 5) Validation du Budget Prévisionnel 2020 (Didier LEBLANC)
- 6) Point sur les sélections pour les entrées aux Pôles Espoirs (Marc FERRON et Jessica BARBIER)
- 7) Point concernant l'arrêt des compétitions et présentation de la nouvelle architecture des championnats régionaux +16 ans (Fabrice MAHIEU)
- 8) Echange sur l'organisation des championnats jeunes saison 2020/2021 (Patrick DEMAIRE et Eric ROBIN)
- 9) Bilans des commissions régionales
- 10) Etude des vœux
- 11) Bilan des formations ITFE (techniques et arbitrage) organisées cette saison et point de situation suite à l'arrêt des formations et point sur le guide des formations saison 2020/2021 (Eric ROBIN, Hervé RIGAL et Yannick PETIT)
- 12) Point arbitrage avec la CTA
- 13) ANS 2020 Point de situation (Laetitia HARLE et Nicolas MARAIS)
- 14) Présentation du lancement de l'application MY COACH (Laetitia HARLE)
- 15) Point sur les conventions régionales saison 2020/2021 (Mathilde DESMEULLES)
- 16) Validation de la procédure, modalités et ordre du jour de l'Assemblée Générale LNHB sous forme de consultation électronique (Nicolas MARAIS)
- 17) Décision concernant la date de report de l'Assemblée Générale de la Ligue
- 18) Questions diverses



En préambule, Nicolas MARAIS et l'ensemble des administrateurs adressent leurs meilleurs vœux de rétablissement à Jérémy SAUNIER Président de Gonfreville HB qui a été victime d'un grave infarctus.

1) Informations du Président de Ligue :

Le déconfinement progressif a débuté le 11 mai. Il convient pour l'ensemble de nos clubs et licenciés de respecter les gestes barrières ainsi que les mesures de distanciation sociale. Aussi, Gilles ZMUDA rappelle qu'il n'est pas possible de reprendre les entraînements collectifs pour nos clubs, Comités et Ligue. Des informations précises sur la reprise sportive seront communiquées aux clubs dès que les décisions et mesures décidées par le Ministère des Sports seront communiquées à la Fédération.

De ce fait, le Président de la Ligue informe que l'ensemble des événements prévus en fin de saison et au mois de juillet sont annulés.

- Annulation Stage France / Allemagne en U18 à Deauville du 4 au 7 juillet avec 3 matchs
- Annulation Evénements BEACH Handball
- Report Assemblée Générale ordinaire et électorale LNHB (courrier envoyé aux clubs le 14 avril)

Dossier Région Normandie

Nicolas MARAIS informe le Conseil d'Administration des actions financées par la Région Normandie dans le cadre de la convention d'objectif 2020. Une subvention d'un montant de 82 274 euros a été accordée par la Région à la Ligue. Cette somme est répartie de la façon suivante :

- 12 500 euros sur le PPF Masculin et Pôle Espoir
- 12 500 euros sur le PPF Féminin et Pôle Espoir
- 25 000 euros sur l'ITFE Formation
- 10 000 euros sur le développement de l'arbitrage
- 10 000 euros sur le développement des nouvelles pratique et actions service aux clubs
- 12 274 euros en investissement pour l'acquisition d'un mini bus

Le Président informe le Conseil d'Administration que la campagne 2019/2020 d'aide aux athlètes de haut niveau a été votée par les élus régionaux en commission permanente du 6 avril 2020. 53 athlètes Normands en Pôle Espoir bénéficieront d'une bourse individualisée pour un montant global de 45 600 euros.

Pour rappel, ce dispositif est accessible aux athlètes Normands remplissant les conditions d'éligibilité suivantes :

- inscrits sur les listes «espoirs» et «haut niveau» validées par le Ministère,
- non listés, internes dans une structure reconnue au niveau « accession » des Projets de Performances Fédéraux (hors CFCP),
- licenciés dans un club Normand depuis au moins une saison complète (au 1^{er} novembre 2019, date de parution des listes ministérielles),
- évoluant régulièrement avec leur équipe dans un championnat national.

Le Président de la Ligue remercie la Région Normandie pour le soutien apporté à la Ligue.

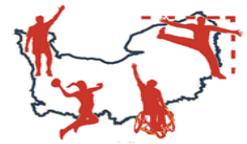
Point général travail des salariés

Depuis la mise en place des mesures de confinement, l'ensemble des salariés de la Ligue sont en télé travail. De nombreuses réunions en Visio sont organisées sur les différents axes. Le Président de la Ligue fait un point hebdomadaire avec l'ensemble des salariés.

Concernant les Comités :

Comité 14 : Patrick OSOUF informe que les 3 salariés sont actuellement en télé travail. Pas de mise en place du chômage partiel.

Comité 27 : Une salariée a été mise en chômage partiel depuis le 1^{er} mai. Les deux autres salariés sont en télé travail.



Comités 50 : Philippe LEBRUN informe que les 3 salariés sont actuellement en télé travail. Pas de mise en place du chômage partiel.

Comité 61 : Patrick BORDEAU informe que les 2 salariés sont actuellement en télé travail. Pas de mise en place du chômage partiel.

Comité 76 : Jean Luc LIGUORI informe que les 2 salariés sont actuellement en télé travail.

2) Validation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2019

Le Conseil d'Administration valide le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2019 qui sera envoyé aux clubs.

Vote : Favorable: 18
Abstention: 0
Défavorable: 0

Le Procès-verbal AG 2019 est adopté par le Conseil d'Administration.

3) Validation du bilan financier 2019

Didier LEBLANC présente le bilan financier 2019 finalisé par la Ligue et validé par Monsieur PASQUIER – Commissaire aux comptes. Le compte de résultat 2019 fait apparaître un excédent de 3 586,35 euros. Le Trésorier Général explique ce résultat positif par la poursuite de la diminution des frais de fonctionnement, une augmentation des recettes licences, du pacte de développement fédéral, de l'organisme de formation et par la collecte de la taxe d'apprentissage.

Ce résultat permet de réaliser 3 fonds dédiés :

- 22 000 pour les formations ITFE à destination des clubs
- 11 000 euros destiné à l'activité du Beach Handball
- 30 000 euros pour l'organisation de stages détection

Monsieur PASQUIER souligne aux administrateurs la bonne tenue des comptes 2019. Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le bilan financier et compte de résultat 2019. Dès réception du rapport établi par le commissaire aux comptes, l'ensemble des documents financiers seront envoyés rapidement aux clubs par mail.

Vote : Favorable : 18
Abstention : 0
Défavorable : 0

Le bilan financier 2019 est adopté par le Conseil d'Administration.

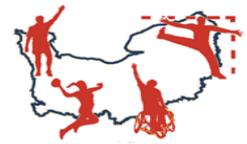
4) Validation de l'affectation du fond dédié sur un fond de solidarité en soutien à nos clubs

Compte tenu de la crise sanitaire qui impacte nos clubs, Didier LEBLANC en accord avec Nicolas MARAIS propose au Conseil d'Administration de valider les mesures adoptées par le Bureau Directeur réuni le 22 avril, à savoir d'apporter un soutien exceptionnel à l'ensemble des clubs Normands afin de les aider à surmonter les difficultés financières.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'Administration de valider la mise en place d'un fond de solidarité de 62 000 euros affecté intégralement aux clubs de la manière suivante :

- 40 000 euros en appliquant la gratuité sur tous les engagements d'équipes concernant l'ensemble du championnat régional +16 ans et Jeunes masculins et féminins sur la saison 2020/2021.
- 22 000 euros destiné à une réduction des coûts des formations ITFE à destination des clubs inscrivant des bénévoles sur les formations ITFE et ne bénéficiant pas d'aide ANS.

Didier LEBLANC explique que ce fond de solidarité sera financé en partie par les fonds dédiés 2019 et sur les économies que la Ligue devra réaliser en 2020.



Vote : Favorable : 18
Abstention : 0
Défavorable : 0

L'Affectation du fond de solidarité en soutien aux clubs est adoptée par le Conseil d'Administration.

Le Président de la Ligue remercie les Administrateurs pour la validation de ces deux propositions qui apporteront directement un soutien à nos clubs qui en ont bien besoin en cette période difficile.

5) Présentation du budget prévisionnel 2020

Didier LEBLANC présente le budget prévisionnel 2020 qui s'élève à 1 623 000 euros, prenant en compte les montants de subventions sollicités par la Ligue dans le cadre du projet de développement avec la Région Normandie 2020.

Ce budget est basé sur des tarifs Ligues applicables aux clubs pour la saison 2020/2021 identiques à ceux adoptés lors de la dernière Assemblée Générale pour la saison 2019/2020. Aucune augmentation des tarifs Ligue, et ce budget prévisionnel a pris en compte la mise en place du fond de solidarité avec la gratuité des engagements d'équipes sur les championnats régionaux adultes et jeunes sur la saison 2020/2021.

Vote Budget Prévisionnel 2020: Favorable : 18
Abstention : 0
Défavorable : 0

Vote tarifs saison 2020/2021 : Favorable : 17
Abstention : 1
Défavorable : 0

Le budget prévisionnel 2020 ainsi que les tarifs applicables sur la saison 2019/2020 sont adoptés par le Conseil d'Administration.

Didier LEBLANC informe les Administrateurs que l'ensemble des éléments financiers seront envoyés Mercredi 20 mai aux clubs.

6) Point sur les sélections pour les entrées aux Pôles Espoirs (Marc FERRON et Jessica BARBIER)

Pôle Espoir Masculin – Marc FERRON

Un stage de cohésion au sein du CSN a été mis en place pour s'intégrer dans les lieux.

Le changement s'apparente souvent à une forme de découverte. La construction et la structuration n'aura pas été de tout repos avec une remise à plat intégrale de toutes les composantes du Pôle : nouveau préparateur physique, nouvel intervenant GB, nouvel interlocuteur éducation nationale, nouvelle équipe médicale.

La relation avec le club de Caen et ses techniciens a été un point important de cette année ce qui confirme le rapprochement d'un club partenaire.

Les modalités de transport nécessaires aux lieux d'entraînements ont été durant toute l'année le problème majeur. Les solutions matérielles (mini bus) n'ont pas été accompagnées de ressources humaines. Le début d'année a vu certains joueurs ne pas avoir accès aux entraînements.

Nous avons été comme tout le monde en arrêt pour cause sanitaire.

Les jeunes ont depuis cet arrêt suivi les programmes de maintien d'activité mis en place par le préparateur physique du Pôle et le travail scolaire fournis par les établissements.

Le lien est conservé de manière hebdomadaire au travers de séquences de vidéo par groupe d'âges, d'entretiens individuels, de moment de travail avec le psychologue...

Une année qui ne nous aura pas permis de nous évaluer au regard de notre objectif.

Cette année nous avons pu voir certains jeunes participer à des stages nationaux ou rencontres internationales :



Stage National 1 – 2004 –		
	ADAM Baptiste PL Granville	Maison du Handball
Regroupements et match Test République Tchèque – 2 au 8 janvier 2020		
	LEMONNIER Zachary JS Cherbourg	Maison du Handball Prague
	DESCHAMPS HUARD Emilien Caen HB	
	GUILLOUS Léo Caen HB	
Stage National 2 – 2004 du 10 au 14 février 2020		
	MICHEL Tristan PL Granville	Maison du Handball
	JAMBRES Dino JS Cherbourg	
	MASSIEU Augustin Caen HB	

SAISON 2020 – 2021

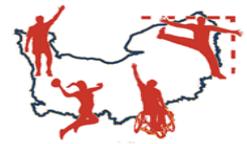
Cette deuxième rentrée devait nous proposer une nette amélioration en termes de lieu d'entraînement avec la livraison d'une nouvelle salle sur Caen. Ce projet est reculé à la rentrée 2021 ce qui nous contraint à remettre en place l'organisation de cette année et ses aléas en termes de transport qui reste le point faible de notre arrivée.

Un emploi technique Ligue devait aussi se profiler en accord avec le cahier des charges mais cet emploi ne verra pas le jour à la rentrée.

Cette rentrée verra 28 athlètes présents suite à la dérogation DTN accordée sur le nombre de jeunes en structure avec une volonté de "rajeunir" et de mieux cibler les jeunes en Terminales.

Cette orientation doit prendre en compte les orientations scolaires qui en découlent afin d'éviter de briser le cycle 1ere-Tale.

Nous allons profiter de cette année pour mettre en place un temps d'échange international avec l'Allemagne en fin d'année (Aout 2020).



Pôle Espoir Normand Féminin:

Orientations :

Les deux terminales du Pôle s'orientent en CFCP (St Amand et Nantes). Une 2003 est en attente de validation de dérogation pour le CFCP de Paris 92. Trois joueuses née en 2005 et deux en 2004 sont réorientées vers leurs clubs, le CREF ou en tant que partenaire d'entraînement sur le site du Havre.

Sélection :

Il y a eu 72 candidatures (de 2003 à 2007). A l'origine une présélection de 30 candidates a été effectuée pour un stage d'évaluation les 15 et 16 avril 2020. Face à la crise sanitaire ce stage a été annulé. Pour pallier à cela, deux commissions ont été organisées mi-avril et mi-mai (constituées des CTF et des référents du territoire). Après la dernière commission du 13 mai 2020, une sélection de 21 joueuses a été faite (2005, 2006, 2007). Le Pôle accueillera également une joueuse née en 2005 et qui a débuté sa formation à Angoulême l'année dernière au sein du programme d'Accession du pôle de Nouvelle Aquitaine. Pour 2020-2021, le Pôle devrait être constitué de 11 joueuses sur le programme d'Excellence au Havre. 36 joueuses sur le programme d'Accession sur les sites de Caen et du Havre.

7) Point concernant l'arrêt des compétitions et présentation de la nouvelle architecture des championnats régionaux +16 ans

Compte tenu de l'arrêt prématuré des compétitions régionales +16 ans, Fabrice MAHIEU présente la nouvelle architecture des championnats régionaux +16 ans masculins et féminins pour la saison prochaine au Conseil d'Administration. Cette nouvelle architecture transitoire pour la saison 2020/2021 réduit considérablement les rétrogradations et respecte les accessions conformément à la grille accessions / descentes de la COC. Cette nouvelle architecture apporte un soutien aux clubs qui sont déjà impactés par cette crise sanitaire. Elle permet également de respecter les accessions du niveau départemental vers le niveau régional. Cette architecture prévoit un retour aux nombres d'équipes par poules en situation normale pour la saison 2021/2022.

Cette proposition a fait l'objet d'une large concertation avec les Comités, les COC départementales et membres COC LNHB.

Les poules ont été diffusées aux clubs. A ce jour le calendrier fédéral n'étant toujours pas finalisé, il n'est pas possible d'affecter les numéros aux différentes équipes en respectant les vœux des clubs.

Vote Nouvelle architecture des championnats régionaux +16 ans saison 2020/2021 : Favorable : 18
Abstention : 0
Défavorable : 0

La Nouvelle architecture des championnats régionaux +16 ans est adoptée par le Conseil d'Administration.

8) Echange sur l'organisation des championnats jeunes saison 2020/2021 (Patrick DEMAIRE et Eric ROBIN)

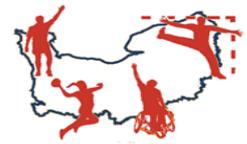
Un travail a commencé sur une organisation des championnats régionaux jeunes la saison prochaine. Dans le même esprit que la COC Adulte, une large concertation aura lieu avec les Comités pour valider l'organisation des phases régionales de la saison prochaine.

9) Bilans des commissions régionales

L'ensemble des bilans des commissions ont été transmis aux Administrateurs. Le Président de la Ligue remercie l'ensemble des Commissions Territoriales pour la qualité du travail réalisé cette saison.

Vote : Bilan des commissions territoriales : Favorable : 18
Abstention : 0
Défavorable : 0

Les bilans des Commissions Territoriales sont adoptés par le Conseil d'Administration. Ils seront envoyés aux clubs prochainement.



10) Etude des vœux

Vœu Mandat confié au Bureau Directeur

Le Président de la Ligue expose le courrier reçu de la part de la FFHANDBALL :

« Dans le contexte de crise sanitaire actuelle, les organes déconcentrés de la fédération doivent être en mesure de pouvoir prendre rapidement les décisions nécessaires permettant d'assurer la continuité de leur fonctionnement. L'arrêt définitif des championnats amateurs pour cette saison 2019-2020 et ses incidences sur le lancement de la saison 2020-2021 ont déjà conduit l'assemblée générale de la fédération à donner mandat au conseil d'administration « pour prendre, durant cette période exceptionnelle, toute décision et adopter tout dispositif, y compris d'éventuelles modifications statutaires et/ou réglementaires spécifiques, qui seraient nécessitées par l'intérêt général et la continuité de l'activité fédérale ».

La FFHB demande que chaque Ligue et chaque Comité procède de même en convoquant, dans le délai prévu par leur règlement intérieur, une Assemblée Générale sous forme électronique pour :

- donner à leur Bureau Directeur un mandat de même nature que celui donné au Conseil d'Administration de la fédération (voir procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 avril 2020), en indiquant bien que les décisions du Bureau Directeur seront soumises à la ratification du Conseil d'administration de la Ligue;
- le cas échéant, procéder à l'adoption définitive de dispositions déjà validées par leur Bureau Directeur (en référence à l'article 78 des règlements généraux de la fédération qui dispose que « chaque compétition nationale ou territoriale est jouée selon une formule proposée par la commission d'organisation des compétitions de l'instance organisatrice et approuvée par l'assemblée générale de l'instance organisatrice »).

Cette procédure permettra :

- d'une part de prendre des décisions rapides alors qu'elles seraient parfois incompatibles avec les délais prévus par les textes réglementaires en vigueur ;
- d'autre part de sécuriser ces décisions en cas d'éventuelles contestations devant les commissions territoriales d'examen des réclamations et litiges

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter le vœu ci-dessous :

Au regard du contexte de force majeure lié à la situation sanitaire dans le pays, le Conseil d'Administration donne mandat au Bureau Directeur, pour prendre durant cette période exceptionnelle, toute décision et d'adopter tout dispositif, y compris d'éventuelles modifications statutaires et/ou réglementaires spécifiques, qui seraient nécessitées par l'intérêt général et la continuité de l'activité de la Ligue et de la Fédération. Ces modifications seront soumises à validation par le Conseil d'Administration.

Vote : Favorable : 16
Abstention : 1
Défavorable : 1

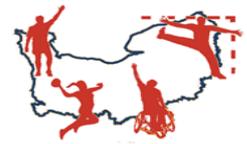
Ce vœu est adopté par le Conseil d'Administration.

Vœux CTA

Vœux 1 CTA

Yannick PETIT informe les Administrateurs que les conditions de reprises des regroupements sportifs ont amené la Fédération et la Commission Nationale d'Arbitrage à prendre de nouvelles dispositions permettant à titre dérogatoire aux juges arbitres nationaux **d'arbitrer une rencontre officielle sans avoir pour autant passé le test physique dans la mesure où le stage de rentrée 2020-2021 est programmé à une date ultérieure.**

La DNA ayant proposé aux Ligues d'adopter le même principe, La CTA souhaite que ce dispositif dérogatoire soit étendu aux juges-arbitres et juges-arbitres-jeunes Territoriaux, concernés par ces conditions pour arbitrer la saison prochaine, et demande aux membres du Conseil d'Administration de la Ligue d'abonder en ce sens, lors du CA du 14 mai 2020.



Voici ci-dessous le vœu présenté par la CTA :

Au niveau Territorial:

Dispositions applicables à titre dérogatoire pour la saison 2020-2021

91.3.1 Conditions pour arbitrer

Pour arbitrer, il faut :

- être titulaire d'une licence « pratiquant, mention joueur ou loisir », « pratiquant indépendant » ou « blanche »
- avoir fourni un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du handball, et, pour les juges-arbitres de plus de 55 ans, avoir fourni un certificat médical attestant la réalisation d'un suivi médical spécifique (voir également les article 27 et 29 du règlement médical)
- avoir satisfait aux tests physiques adaptés au niveau de pratique. **A titre dérogatoire, pour la saison 2020-2021, il est exceptionnellement accordé aux juges-arbitres territoriaux T1, T2 et T3 ainsi qu'aux juges arbitre jeunes d'arbitrer une rencontre officielle sans avoir pour autant passé le test physique dans la mesure où le stage de rentrée 2020-2021 est programmé à une date ultérieure**
- avoir satisfait aux épreuves pratiques et théoriques en langue française exigées pour l'exercice de la fonction de juge-arbitre,
- ne pas être privé de ses droits civiques ni frappé d'une sanction disciplinaire de suspension d'exercice des fonctions de juge-arbitre ou de retrait provisoire de la licence

Vote : Favorable : 18
Abstention : 0
Défavorable : 0

Ce vœu est adopté par le Conseil d'Administration.

Vœu 2 CTA

Yannick PETIT propose que le Conseil d'Administration valide la mise en place d'un compte IHAND Territorial commun avec des habilitations et accès aux listes des populations et championnats spécifiques en fonction des rôles et missions des membres de la CTA. La DNA va demander aux Ligues d'adopter ce mode de fonctionnement.

Vote : Favorable : 18
Abstention : 0
Défavorable : 0

Ce vœu est adopté par le Conseil d'Administration.

Vœux COC

Vœu 1 COC Regroupement Temporaire d'Equipes :

Il est proposé la possibilité de créer un Regroupement Temporaire d'Equipe (R.T.E) de niveau honneur régional jeunes pour les clubs qui ne peuvent présenter un niveau de jeu à certains de leurs licenciés. Seuls les joueurs et joueuses isolés peuvent prétendre intégrer cette R.T.E.

Vote : Favorable : 17
Abstention : 0
Défavorable : 1

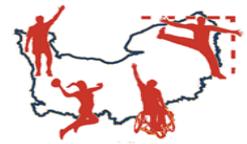
Ce vœu est adopté par le Conseil d'Administration.

Vœu 2 COC

Il est proposé d'autoriser 5 licences B pour les équipes évoluant au niveau Pré-National Masculins et féminins afin que les clubs qui évoluent dans ces championnats d'accès aient la même déclinaison et réglementation que les championnats nationaux.

Vote : Favorable : 17
Abstention : 0
Défavorable : 1

Ce vœu est adopté par le Conseil d'Administration.



11) Point sur les formations ITFE (techniques et arbitrage) organisées cette saison, point de situation suite à l'arrêt des formations et point sur le guide des formations saison 2020/2021 (Eric ROBIN, Hervé RIGAL et Yannick PETIT)

Concernant les formations, malgré le contexte en raison duquel nous avons dû reporter deux blocs de compétences et mettre en place la continuité pédagogique pour le module « entraîner des adultes » en visioconférence, le bilan est positif avec des chiffres clés :

- 3 426 heures réalisées au total pour le fonctionnement de l'ITFE
- 235 stagiaires et 548 inscriptions à des modules
- 15 formateurs et 10 intervenants occasionnels
- 13 modules

Un site internet ITFE Normandie est à présent disponible pour informer et s'inscrire. La rentrée pourrait être complexe au regard du nombre de stagiaires qui ont reporté leur formation, dans les deux formations « animer des pratiques socio-éducatives et sociétales ».

Pour la saison 2020/2021, Les tarifs seront les mêmes avec un fond dédié de 22 000 euros pour les structures ne disposant ni de professionnels, ni d'aides ANS.

Les chantiers à venir :

- La clause spécifique de l'habilitation fédérale est en cours, elle se fait en ligne
- La démarche QUALIOPI est en cours de traitement avec un devis reçu de la part de Certup Maïeutika entre 1 700 euros et 1 800 euros selon les options sans les frais de déplacements Paris/Oissel deux fois.
- La fédération pouvant mettre en place le CFA IFFE FFHB début juin, sous réserve d'approbation lors du CA FFHB de la semaine prochaine, nous pourrions imaginer devenir UFA de l'IFFE à la rentrée.
- Un diagnostic sur l'emploi Handball en Normandie qui doit permettre une analyse et une action de développement pertinente en direction des structures affiliées.

Le Président de la Ligue remercie Eric ROBIN ainsi que toute l'équipe de formateurs pour la qualité du travail réalisé sur la mise en place des formations avec la Nouvelle Architecture.

12) Point arbitrage avec la CTA

Formation arbitrage en lien avec l'ITFE

Même si la première des motivations pour s'inscrire dans une formation, en lien avec l'arbitrage, est plutôt impulsé par la CMDC, cela reste un levier qui nous permet de passer des messages et faire acquérir aux stagiaires des compétences utiles pour eux, pour leur club et pour les populations qu'ils sont amenés à côtoyer. Cette nouvelle structuration de la formation des personnes ressources de l'arbitrage, avec ce mélange de public, apparaît très riche dans le partage d'expériences notamment.

Sans être à l'état d'expérimentation, l'IFFE adapte, réajuste, clarifie certains aspects de ces formations, au travers des retours faits par les acteurs de terrains de chaque Territoire.

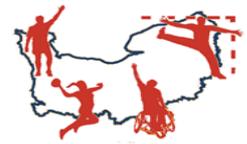
Notre Ligue a fait part de son ressenti et de ses difficultés rencontrées lors de ces premières mises en application et nous sommes conscients que certaines formations doivent encore être retravaillées, en essayant de répondre à toutes les contraintes. Ce qui est le cas du module Accompagner les pratiquants et Entraîner les joueurs-Arbitres.

Pour les 64 stagiaires inscrits cette saison, de 43 clubs, les modalités de poursuite de formation leurs ont été transmises par mail, il y a quelques jours. Il a été demandé de rendre, comme prévu, les TAD, comme le projet de l'école d'arbitrage pour ceux concernés par le module Animer une école d'arbitrage. Pour l'instant, seuls 4 projets, sur 18 prévus, ont été transmis.

L'heure est aussi à la remobilisation. Quant aux évaluations pédagogiques en structure, elles reprendront dès que la situation nous le permettra, avec nous l'espérons une validation de l'ensemble des stagiaires avant fin décembre de cette année.

Pour la saison à venir, comme indiqué plus avant, des modules et certaines choses restent encore à améliorer. Les réunions de réflexion et travaux sont prévus rapidement, mais nous continuerons à accompagner chaque stagiaire dans sa démarche de formation et veillerons à répondre à ses attentes, quelle que soit la compétence choisie.

Pour l'arbitrage, la formation fera bouger les lignes et permettra aux compétitions de se dérouler du mieux possible. La formation reste donc prioritaire dans nos objectifs de demain.



Fonctionnement

Remerciements à M. Philippe LEBRUN, Président du Comité de la Manche et M. Jean-Luc LIGUORI, Président du Comité de la Seine – Maritime, pour la mise à disposition sur l'arbitrage de leurs salariés respectifs, Mickaël LETESSIER (Comité 50) et Olivier CLERMONT (Comité 76). Tous deux font un très gros travail au sein de la Commission, et notamment en cette période de confinement et d'arrêt des compétitions, en continuant d'œuvrer pour dynamiser le développement et la formation. De nombreux travaux sont initiés, des réunions en visioconférence avec les clubs sont organisées, comme par exemple sur la nouvelle certification JAJT3.

Une coopération territoriale très importante et indispensable pour l'accompagnement de nos clubs et structures.

Satisfactions

Même si toutes les décisions de la CNA ne sont pas encore connues sur la performance de nos arbitres Normands officiant au niveau national, nous savons que la réussite a été rendez-vous pour ces derniers avec pour certains des accessions au niveau supérieur, et même jusqu'au niveau Élite pour l'un d'entre eux.

Si par le passé, notre Territoire était parfois montré du doigt pour ses résultats en la matière, le travail accompli et l'investissement de tous les acteurs sur la formation, depuis quelques années, portent ses fruits. Nous pouvons donc nous réjouir de ces récompenses et nous motiver à poursuivre nos efforts.

13) ANS 2020 Point de situation (Laetitia HARLE et Nicolas MARAIS)

Laetitia informe la fin de l'analyse des bilans ANS campagne 2019, un retour sera, dans un premier temps, effectué aux Présidents de Comités puis aux clubs par mail dont les bilans sont insatisfaisants. Certains bilans ne sont pas de qualité surtout sur la partie « bilan Financier ». Un accompagnement vers ces clubs sera effectué.

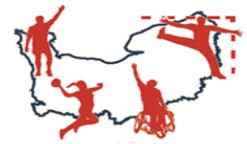
Concernant la campagne 2020, comme informé par Mail le 13 mai à l'ensemble des clubs, compte tenu de la situation sanitaire actuelle et des conséquences qu'elle a sur la vie de nos clubs de handball, le COPIL fédéral a décidé d'allonger le délai de dépôt des dossiers de subventions ANS partie Projet du 15 mai au 5 juin 2020. Les clubs ne peuvent établir qu'un seul dossier (avec maximum 3 projets à l'intérieurs). A ce jour, 26 clubs ont envoyé leurs dossiers ANS pour instructions (information logiciel OSIRIS) et 14 clubs sont en cours de rédactions (information Copte asso).

14) Présentation du lancement de l'application MY COACH (Laetitia HARLE)

Laetitia HARLE informe que des formations sur l'application MY COACH à destination des salariés de la Ligue vont avoir lieu la semaine prochaine. Cela permettra, une fois que l'ensemble des modules seront opérationnels, de lancer des formations à destination de nos clubs.

A ce jour, 41 clubs ont téléchargé cette application :

5914002 Affilié E.S. FALAISIENNE HB CALVADOS
5914009 Affilié CLUB LAIQUE COLOMBELLES HANDBALL
5914010 Affilié COURSEULLES H.B.C
5914015 Affilié A.S. GIBERVILLE HB
5914018 Affilié CA LISIEUX HB
5914023 Affilié ENTENTE PORT BAYEUX BESSIN
5914026 Affilié ENTENTE SPORTIVE DE TROARN HB
5914039 Affilié HB CAEN VENOIX
5914045 Affilié CAEN HANDBALL
5914059 Affilié AMICALE HAND BALL DE VERSON
5914061 Affilié HANDBALL HEROUVILLE
5927004 Affilié C.S. ANDELYS
5927012 Affilié PONT DE L'ARCHE ROMILLY/ANDELLE ALIZAY HB
5927020 Affilié HBC GAILLON AUBEVOYE
5927027 Affilié HBC LE NEUBOURG
5927029 Affilié UNION SPORTIVE RUGLES
5927030 Affilié SMV VERNON - SAINT MARCEL
5927032 Affilié ST SEBASTIEN SPORTS



5950001 Affilié PATRONAGE LAIQUE AVRANCHES
5950007 Affilié PATRONAGE LAIQUE GRANVILLE HANDBALL
5950008 Affilié STADE MUNICIPAL HAYTILLON HB
5950013 Affilié AL MARIGNY
5950015 Affilié PATRONAGE LAIQUE D'OCTEVILLE
5950016 Affilié PERIERS HB
5950020 Affilié UNION SPORTIVE SAINT-HILAIRE HANDBALL
5950028 Affilié LA VALOGNAISE HB
5950032 Affilié HANDBALL MORTAINAIS
5950046 Affilié BREHAL HANDBALL
5950053 Affilié POINTE HAGUE HANDBALL
5961001 Affilié CERCLE ASSOCIATIF AIGLON HB
5961003 Affilié ENTENTE ARGENTAN HB
5976001 Affilié AMICALE LAIQUE CESAIRE LEVILLAIN
5976002 Affilié DIEPPE UNIVERSITAIRE CLUB
5976005 Affilié SAINT NICOLAS D'ALIERMONT HANDBALL CLUB
5976008 Affilié ENTENTE SPORTIVE AUMALOISE HANDBALL
5976010 Affilié GALLIA CLUB OMNISPORTS BIHOREL
5976015 Affilié A.S.C. BONSECOURS
5976023 Affilié AMICALE LAIQUE DEVILLE HANDBALL
5976024 Affilié C.J. DOUDEVILLE
5976026 Affilié AMICALE LAIQUE BUQUET-ELBEUF HB
5976027 Affilié HANDBALL CLUB DE EU
5976029 Affilié UNION SPORTIVE FECAMPOISE HB
5976032 Affilié AS GODERVILLE HB
5976052 Affilié CLUB SPORTIF GRAVENCHON HB
5976053 Affilié HB OCTEVILLE SUR MER
5976063 Affilié STADE SOTTEVILLAIS CHEMINOT CLUB
5976086 Affilié ASSOCIATION MALAUNAY/LE HOULME HB
5976093 Affilié HBC BROTONNE LE TRAIT
5976102 Affilié CANY BARVILLE HANDBALL

15) Point sur les conventions régionales saison 2020/2021 (Mathilde DESMEULLES)

Mathilde DESMEULLES informe que les clubs qui souhaitent établir une convention Nationale ou Régionale ont jusqu'au 15 mai pour envoyer les documents aux Comités. Le Bureau Directeur se réunira début juin pour étudier et émettre un avis sur les conventions réceptionnées.

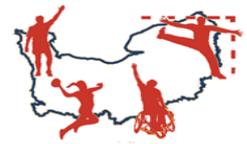
16) Validation de la procédure, modalités et ordre du jour de l'assemblée générale LNHB sous forme de consultation électronique (Nicolas MARAIS)

Dans le contexte de crise sanitaire actuelle, le Bureau Directeur de la FFHANDBALL réuni vendredi 10 avril a pris la décision de reporter toutes les Assemblées Générales ordinaires et électives des Ligues et des Comités prévues en mai et juin.

De ce fait, l'Assemblée Générale ordinaire et élective de la Ligue prévue le samedi 27 juin à Cherbourg en Cotentin sera reportée. Il est en de même concernant les Assemblées Générales ordinaires et électives des 5 Comités départementaux normands.

Compte-tenu du report de l'Assemblée Générale de la Ligue d'une part, et de l'obligation d'adopter les comptes régionaux 2019 avant le 30 juin 2020 d'autre part, la Ligue est dans l'obligation d'organiser une nouvelle Assemblée Générale électronique en respectant les conditions ci-dessous :

Les ordonnances Covid-19 des 25 et 27 mars derniers prises par le gouvernement dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire nous permettent d'adapter nos règles de fonctionnement.



Voici l'ordre du jour de cette Assemblée Générale électronique qui comprendra les votes suivants :

- Vote n°1 - Bilan financier 2019
- Vote n°2 - Quitus gestion 2019
- Vote n°3 - Affectation des fonds dédiés sur un fond de solidarité à destination des clubs
- Vote n°4 - Budget prévisionnel 2020 et tarif 2020 /2021
- Vote n°5 - Nouvelle Architecture des championnats régionaux +16 ans saison 2020/2021
- Vote n°6 - Mandat confié au Bureau Directeur de la Ligue
- Vote n°7 - Vœu CTA 1
- Vote n°8 - Vœu CTA 2
- Vote n°9 - Vœu COC 1
- Vote n°10 - Vœu COC 2
-

La Fédération a communiqué l'outil permettant le vote électronique des clubs.

Afin de pouvoir échanger avec les clubs sur les différentes propositions soumises à leurs approbation, il y a la possibilité de formuler des questions / remarques à la Ligue selon la procédure suivante lors des périodes proposées ci-dessous:

- Le 20 mai 2020 : Envois de l'ensemble des documents financiers, nouvelle architecture et vœux Mandat Bureau Directeur, CTA et COC aux clubs par mail
- Du 21 mai au 1^{er} juin 2020 : Transmission de vos questions par courriel à l'adresse suivante : **5900000@ffhandball.net**
- Du 2 juin au 5 juin 2020 : Traitement des questions et remarques par la Ligue
- Du 8 juin au 17 juin 2020 : Transmission des réponses et organisation de visioconférences avec les clubs qui le souhaitent
- Du 22 juin au 26 juin 2020 : Vote électronique

Le vote sera ouvert le lundi 22 juin à 9h. Il sera clos le vendredi 26 juin à 14h. Les résultats du vote vous seront communiqués à partir du 29 juin.

Vote : Validation de la procédure, modalités et ordre du jour de l'assemblée générale LNHB sous forme de consultation électronique : Favorable : 18

Abstention : 0

Défavorable : 0

Le Conseil d'Administration adopte l'organisation de cette Assemblée Générale sous forme de consultation électronique ainsi que l'ordre du jour et les modalités.

17) Décision concernant la date de report de l'Assemblée Générale de la Ligue

Selon la procédure électorale communiquée par la FFHANDBALL :
Assemblée générale électorale de la FFHANDBALL : 27/28 novembre.

Les Ligues doivent organiser les Assemblées Générales électives avant le 13 octobre.

Il est proposé d'organiser l'Assemblée Générale électorale de la Ligue le Vendredi 9 octobre à 19h30 sur un lieu central. Le Président de la Ligue informe que le Bureau Directeur validera le site choisi prochainement.

Vote : Favorable : 17

Abstention : 0

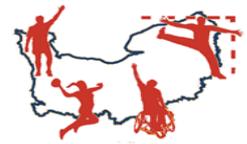
Défavorable : 0

Le Conseil d'Administration adopte l'organisation de l'Assemblée Générale électorale de la Ligue le Vendredi 9 octobre sur un lieu central.

Cette nouvelle date est toutefois susceptible de changer en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Les Comités départementaux doivent organiser leurs Assemblées Générales au plus tard le samedi 3 octobre.

Nicolas MARAIS rappelle les points importants figurant dans le **règlement intérieur** de la Ligue qui a été validé à l'unanimité par l'Assemblée Générale ordinaire de la Ligue de Normandie de Handball qui s'est tenue le Samedi 4 juin 2016 à Ecouché :



1.3 Chaque association affiliée, en règle avec la trésorerie de la Ligue, membre de la Ligue de Normandie de Handball doit obligatoirement :

- soit déléguer à l'Assemblée Générale un représentant porteur d'un mandat officiel signé par le Président de l'association ou de la section Handball de l'association et licencié dans cette association,
- soit se faire représenter par une autre association affiliée du même Comité en utilisant le pouvoir de représentation joint à la convocation.

Chaque délégué ne peut détenir qu'un seul mandat autre que celui de l'association affiliée dans laquelle il est licencié.

Une association affiliée appartient à une des catégories suivantes :

- (A): dont au moins une équipe évolue en championnat du plus haut niveau territorial ou en championnat de France.
- (B) : autre que (A) dont le siège social est situé sur le ressort géographique du département où se tient l'Assemblée Générale.
- (C) : autre que (A) et (B) dont le siège social est situé à plus de 50 km (à vol d'oiseau) du lieu de l'Assemblée Générale.
- (D) : autre que (A), (B) et (C).

L'Assemblée Générale est présidée par le Président de la Ligue.

3.1 Convocation

La convocation de l'Assemblée Générale électorale doit être adressée au moins six (6) semaines avant la date fixée du 9 octobre 2020, soit le 28 août 2020 au plus tard.

Article 4 - ORDRE DU JOUR

4.1 Envoi

L'ordre du jour est envoyé aux associations affiliées et aux membres du Conseil d'Administration au moins deux (2) semaines avant la date fixée, soit le 25 septembre 2020.

Article 6 - ELECTIONS

6.1 Élection des membres du Conseil d'Administration élus au scrutin de liste

La Ligue de Normandie de Handball est administrée par un Conseil d'Administration comprenant trente-deux (32) membres élus, qui exercent l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à un autre organe de la Ligue.

8.3 Nombre de licences/voix

Le nombre de voix attribué à chaque association affiliée est défini de la façon suivante, en référence à l'article 11.6 des statuts de la fédération :

Pour l'ensemble des licenciés « pratiquant » « dirigeant » :

- de 7 à 20 licenciés : 1 voix,
- de 21 à 50 licenciés : 2 voix,
- de 51 à 100 licenciés : 3 voix,
- de 101 à 150 licenciés : 4 voix,
- de 151 à 200 licenciés : 5 voix,
- de 201 à 500 licenciés : 1 voix suppl. par 50 ou fraction de 50,
- de 501 à 1 000 licenciés : 1 voix suppl. par 100 ou fraction de 100,
- au-delà de 1 000 licenciés : 1 voix suppl. par 500 ou fraction de 500.

Pour les licenciés « événementiels » :

- de 100 à 500 : 1 voix
- au-delà de 500 : 2 voix

8.3 Vote par correspondance

Lors des réunions de l'Assemblée Générale régionale, le vote par correspondance n'est pas admis.



8.4 Vote par procuration

Lors des réunions de l'Assemblée Générale régionale, le vote par procuration est admis dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

6.1.1 - Mode de scrutin

6.1.1.1

Vingt (20) membres du Conseil d'Administration sont élus au scrutin de liste majoritaire à un tour par l'Assemblée Générale composée selon les dispositions de l'article 8 des statuts, pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles.

Ces membres constituent le Comité Directeur réunissant les membres du Bureau Directeur (huit membres) et les Présidents de Commission (douze membres).

Les listes incomplètes ne sont pas admises.

6.1.1.2

La liste qui a recueilli le plus de suffrage est déclarée élue.

6.1.2 Déclaration de candidature

a) La déclaration de candidature résulte de l'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception ou du dépôt auprès du secrétariat de la Ligue d'une liste répondant aux conditions fixées par les statuts. Il en est délivré récépissé.

b) La déclaration est faite collectivement pour chaque liste par la personne ayant la qualité de responsable de liste et accompagnée des déclarations individuelles signées par chaque candidat de la liste et comportant son engagement écrit à respecter les modalités de scrutin définies par le présent règlement et celles prévues en cas de litiges survenant lors de la déclaration de candidature ou de l'élection.

c) La liste déposée indique :

- le titre de la liste présentée,
- les nom, prénom, date et lieu de naissance, domicile, profession, club, n° de licence, fonction éventuelle dans le monde du Handball, de chaque candidat.

d) La date limite de réception ou de dépôt des listes est fixée à trente (30) jours avant la date prévue des élections, soit le 9 septembre 2020.

e) Nul ne peut être candidat sur plus d'une liste.

6.2 - Élection des autres membres du Conseil d'Administration (collèges départementaux)

Dix (10) autres membres du Conseil d'Administration, dont cinq de chaque sexe, sont élus par collèges départementaux, au scrutin uninominal majoritaire à un tour, par les clubs du département lors de l'Assemblée Générale régionale composée selon les dispositions de l'article 8, pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles.

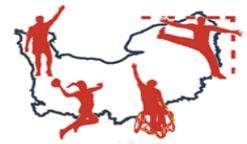
Les différents collèges départementaux sont les suivants :

- 1) **Comité Départemental du Calvados : deux (2) membres, un (1) de chaque sexe ;**
- 2) **Comité Départemental de l'Eure : deux (2) membres, un (1) de chaque sexe ;**
- 3) **Comité Départemental de la Manche : deux (2) membres, un (1) de chaque sexe ;**
- 4) **Comité Départemental de l'Orne : deux (2) membres, un (1) de chaque sexe ;**
- 5) **Comité Départemental de la Seine-Maritime : deux (2) membres, un (1) de chaque sexe.**

6.2.1 Déclaration de candidature

6.2.1.1

Dans les collèges départementaux les candidats(es) doivent être, à la date de dépôt des candidatures, licenciés à la fédération, dans une association affiliée dont le siège est situé dans le ressort géographique du Comité départemental pour lequel ils sont candidats (ce qui veut dire qu'un licencié affilié librement à la Ligue ne peut figurer comme candidat d'un collège départemental).



6.2.1.2

Les candidatures doivent être adressées par lettre recommandée avec avis de réception, ou déposées au secrétariat de la Ligue au plus tard trente (30) jours avant la date prévue des élections, soit le 9 septembre 2020. Il en est délivré récépissé.

6.2.2 Mode de scrutin

6.2.2.1

Le vote s'effectue par collège départemental.

Lors de l'Assemblée Générale régionale, les associations affiliées sur le ressort géographique de chaque département élisent au scrutin uninominal majoritaire à un tour les deux représentants de leur Comité d'appartenance au sein du Conseil d'Administration de la Ligue.

6.2.2.2

Dans chaque collège départemental, le candidat et la candidate qui ont recueilli le plus de suffrages au premier tour sont élus.

6.2.2.3

Si, après application des dispositions précédentes, éventuellement par défaut de candidats ou de candidates, il demeure des sièges non pourvus, ceux-ci restent vacants jusqu'à la plus proche Assemblée Générale,

6.3 - Élection des autres membres du Conseil d'Administration (collèges des clubs nationaux)

Deux (2) autres membres du Conseil d'Administration, sont élus par collèges des clubs nationaux, au scrutin uninominal majoritaire à un tour, par les associations affiliées sur le ressort géographique de la région Normandie évoluant au niveau national +16 ans masculin et féminin lors de l'Assemblée Générale régionale composée selon les dispositions de l'article 8, pour une durée de quatre ans.

6.3.1 Déclaration de candidature

6.3.1.1

Dans les collèges des clubs nationaux les candidats(es) doivent être, à la date de dépôt des candidatures, licencié(e)s à la fédération, dans une association affiliée dont le siège est situé dans le ressort géographique de la région Normandie dont l'équipe de référence évolue dans un Championnat National masculin ou féminin + 16 ans et pour lequel ils sont candidat(e)s.

6.3.1.2

Les candidatures doivent être adressées par lettre recommandée avec avis de réception, ou déposées au secrétariat de la Ligue au plus tard trente (30) jours avant la date prévue des élections soit le 9 septembre 2020.

6.3.2 Mode de scrutin

6.3.2.1

Le vote s'effectue par collège de clubs nationaux.

Lors de l'Assemblée Générale régionale, les associations affiliées sur le ressort géographique de la région Normandie évoluant au niveau national +16 ans masculins et + 16 ans féminines élisent au scrutin uninominal majoritaire à un tour le représentant des clubs nationaux +16 ans masculin et le représentant des clubs nationaux +16 ans féminin au sein du Conseil d'Administration de la Ligue.

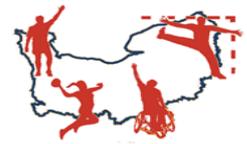
6.3.2.2

Dans chaque collège de clubs nationaux, le candidat et la candidate qui ont recueilli le plus de suffrages au premier tour sont élus.

6.4 Surveillance des opérations électorales

6.4.1

Tout litige relatif à la déclaration de candidature ou au déroulement de l'élection est traité par la Commission de contrôle des opérations électorales prévue à l'article 11.5 des statuts, décidant en premier et dernier ressort.



Les décisions de la Commission de contrôle des opérations électorales concernant les contentieux relatifs à l'élection sont exécutoires dès leur prononcé.

6.4.2

La Commission de contrôle des opérations électorales doit obligatoirement être convoquée à l'Assemblée Générale électorale.

Aucun de ses membres ne peut être retenu comme scrutateur.

Sa composition doit être validée au moins vingt et un jours avant la date prévue des élections.

Fin à 22h05

Le Président de la Ligue

Nicolas MARAIS